



# UNION ROYALE SPORTIVE INTERBANQUES FOOTBALL

## Extrait du PV n° 06 du 15/09/2020

« Nous sommes convaincus que tous les membres de la Fédération se conduiront en personnes responsables et que vous et vos membres allez prendre toutes les mesures pour respecter les consignes de sécurité. Merci à vous tous.

**Si un de vos joueurs devaient être victime d'un cas avéré ou de suspicion de Covid, merci de le signaler au Comité Fédéral.**

**L'Union Royale Sportive Interbanques ne peut être tenue responsable si un cercle et/ou un joueur ne respecte pas les protocoles de sécurité (sportif et Horeca) ».**



### Réunions

#### Prochaines réunions pour les délégués à 18 h 30 au clubhouse de BNP Paribas Fortis

06/10/2020 ( <b>annulée</b> )	20/10/2020 AG (voir détails ci-dessous)
12/01/2021	09/03/2021                      11/05/2021



### Comité de Discipline

Rencontre PV Spartak - CS Eurocommission 2 du 05/09 : arrêtée sur le score de 2 - 2.  
Score maintenu.

L'arbitre remplaçant doit communiquer son identité et respecter les directives telles que le remplissage de la FDMe (remplacements, cartes, etc.).

Rencontre CS Eurocommission 2 - FC Europa du 12/09

Le rapport de l'arbitre ne permet pas de prendre des mesures complémentaires.

**RAPPEL IMPORTANT** : un joueur inconscient ne peut pas être déplacé hors du terrain.

#### Manquements FDMe 05/09 (amende 5 euros) :

Finalisation avant match tardive (- 5 minutes avant kick-off) : STIB-MIVB 1 & STIB-MIVB 3.

Pas de signature après match : ---

#### Manquements FDMe 12/09 (amende 5 euros) :

Finalisation avant match tardive (- 5 minutes avant kick-off) : FC La Lorgnette.

Pas de signature après match : ---



### Divers - Saison 2020 -2021

#### RENCONTRES

Si un cercle devait invoquer le report d'un match (**uniquement pour cause de Covid-19**), la(les) rencontre(s) sera (seront) considéré(e)s comme non jouée(s). De plus, une attestation



# UNION ROYALE SPORTIVE INTERBANQUES FOOTBALL

signée par le Service du Personnel (pour les sociétés) ou par le CQ **et** le Président (hors sociétés) ou par les autorités communales devra nous être fournie au plus tard le mardi qui précède la rencontre.

**Les Cercles de BNP Paribas Fortis et KBC Bank ne sont pas autorisés de jouer par leur direction et ceci jusqu'à nouvel ordre.**

## **CONDITIONS SANITAIRES**

- 1. Respect des consignes de sécurité fixées par les autorités fédérales, les communes, l'Union Belge et les protocoles sportifs et de l'Horeca. Distanciation sociale, port du masque obligatoire dans les complexes et sur le banc, ....  
La seule personne dans la zone neutre qui ne doit pas porter de masque est le T1.**

Si certaines équipes reçoivent des consignes particulières des dirigeants de leur complexe et/ou de la buvette, ils doivent le signaler aux responsables de l'équipe visiteuse et au Comité de l'U.R.S.I.B.

2. Si un arbitre ou le délégué de l'équipe adverse devait utiliser le matériel d'une équipe, il devra être désinfecté à chaque utilisation par la personne qui n'a pas de matériel.
3. Le délégué se présentera chez l'arbitre avec un masque.
4. Lors du contrôle d'identité, ni l'arbitre, ni le délégué adverse ne doivent manipuler les CI.
5. L'équipe visitée fournira à l'arbitre **deux petites bouteilles d'eau fermées**.
6. Chaque équipe s'occupe de ses propres boissons, qui seront individuelles ou utilisera des gobelets.
7. Le verre de l'amitié, après le match, reste autorisé en respectant le protocole Horeca.
8. Il est obligatoire que chaque équipe soit équipée d'un flacon de gel hydroalcoolique.

## **PAIEMENT DE L'ARBITRE**

Règle : paiement de l'arbitre à l'issue de la rencontre, en espèces, si possible dans une enveloppe. Essayez d'avoir le compte juste.

**SI** l'arbitre et le délégué visité sont d'accord, le paiement peut se faire via smartphone / paiement sans contact.

## **RAPPELS :**

- **Lorsque vous déclarez forfait, il faut le faire par mail (et pas par téléphone) à l'adresse [comite@ursib-football.be](mailto:comite@ursib-football.be) . N'oubliez pas de mettre votre adversaire du jour en copie.**
- Merci de respecter vos couleurs quand vous jouez en déplacement. Ce sont celles affichées sur le site.



# UNION ROYALE SPORTIVE INTERBANQUES FOOTBALL

---

## Changements d'heures de kick-off :

<b>19/09</b>	14 h 00	AG - Banque Nationale 1	
	14 h 00	NATO FC 1 - Brussels LTC 1 (terrain De Kareel à Mollem)	
	17 h 00	CS Eurocommission 3 - AC Trinacria (terrain BARCA)	
	17 h 30	FC Europa Eu - TPF (terrain Heymbosch en herbe)	
	17 h 00	CS Eurocommission 4 - CS Euroconseil (terrain BARCA)	
<b>26/09</b>	17 h 00	CS Eurocommission 2 - TPF (terrain BARCA)	
<b>07/11</b>	14 h 00	FC Gast - STIB-MIVB 3	
	15 h 30	FC Deutsche Boys - KBC Bank	
<b>27/02</b>	14 h 00	FC Gast - FC NATO 2	
	15 h 30	FC Deutsche Boys - CS Eurocommission 1	
<b>13/03</b>	14 h 00	FC Gast - FC Belfius	
	15 h 30	FC Deutsche Boys - KBC Bank	

## Changements de dates :

<b>19/12</b>	15 h 30	MADIP - FC Deutsche Boys	
<b>30/01</b>	14 h 00	Banque Nationale 1 - MADIP	(journée du 07/11)
<b>17/04</b>	14 h 00	BNPPF 1 - FC Deutsche Boys	

## Changements de statut :

<b>EFF</b> □ <b>JAP</b>	DUSART Thomas (Banque Nationale)
	GUTMUSTEKIN Davut (KBC Bank)
	HAMDAOUI Zakaria (Banque Nationale)

## Matches amicaux :

<b>12/09</b>	MADIP - RRTV Boys	4 - 3
	Inter New Inn 1 - Saint Georges (ABSSA)	0 - 0
<del><b>19/09</b></del>	<del>14 h 00</del> <del>FC Belfius - NATO FC 2</del>	

Renseignements : René Dedeken  
✉ [comite@ursib-football.be](mailto:comite@ursib-football.be)